



SOCIÉTÉ ROYALE

**La CROIX BLEUE de Belgique**

*...Pour le bien-être animal  
et la protection de la nature*

---

## **RAPPORT D'ACTIVITES ANNEE 2017**

### **Préambule**

Le monde associatif connaît depuis quelques années un développement important. Le nombre d'associations ne cesse d'augmenter dans tous les secteurs de la vie sociale. D'autre part, la communication se développe à un rythme effréné via les réseaux sociaux, ce avec les aléas que cela implique. Ainsi, certaines associations vont jusqu'à abuser de la communication dans leur souci de s'imposer.

Les domaines du bien-être animal et de la protection de la nature n'y échappent pas. De nombreux groupements de fait ou de petites associations, qui poursuivent de tels objectifs, voient régulièrement le jour. L'enthousiasme et la bonne volonté ne manquent pas. Mais, il y a malheureusement aussi beaucoup de naïveté devant la complexité de la tâche. Face aux difficultés du terrain, face aux difficultés du parler « vrai », d'aucuns vont jusqu'à discréditer les actions des autres. C'est évidemment regrettable.

Devant ce phénomène, il faut nous positionner. Comment ? En communiquant, notamment pour montrer ce que nous sommes réellement et montrer nos différences. Nous ne sommes pas, en effet, que des exploitants de refuges. Nous mettons en avant le bien-être animal en insistant sur les liens de l'animal avec l'humain et avec la nature. Ne sommes-nous pas aussi une association de protection de la nature ? Et puis, nous avons notre expertise, la qualité des services que nous rendons sur le terrain grâce à des équipes, professionnelles et performantes, ainsi que la qualité de nos enseignements et formations. Cela rend notre rôle parfois difficile, mais combien attrayant.

Le présent rapport, qui porte sur l'exercice 2017 est le reflet de cette situation : dans les faits, dans les chiffres et dans les commentaires.

## Rapport

1. En 2017, le **taux d'occupation réel de nos trois centres**, représente **2.343** animaux (canidés, félidés, rongeurs, ovidés, équidés et autres). Ce chiffre représente :

- les **animaux présents au 1<sup>er</sup> janvier** : quelques **160** unités.
- les **animaux recueillis** au cours de l'année (abandonnés / égarés / retours / saisis / transférés) : quelques **1.973** unités.

### Détail

#### Floriffoux

chiens 369 (abandonnés 127 + perdus 190 + retours 38 + saisis 11 + transférés 3)  
chats 370 (abandonnés 62 + perdus 292 + retours 6 + saisis 10 + transférés 0)  
autres 9 (abandonnés 4 + perdus 5 + retours 0 + saisis 0 + transférés 0)

#### Forest

chiens 135 (abandonnés 96 + perdus 6 + retours 0 + saisis 26 + transférés 7)\*  
chats 215 (abandonnés 134 + perdus 45 + retours 0 + saisis 0 + transférés 36)\*  
autres 8 (abandonnés 8 + perdus 0 + retours 0 + saisis 0 + transférés 0)

\*retours comptabilisés dans les abandons

#### Wommelgem

chiens 444 (abandonnés 171 + perdus 216 + retours 44 + saisis 1 + transférés 1)  
chats 403 (abandonnés 118 + perdus 257 + retours 27 + saisis 1 + transférés 0)  
autres 20 (abandonnés 18 + perdus 2 + retours 0 + saisis 0 + transférés 0)

### Commentaire

La diminution des animaux recueillis par rapport à l'année précédente s'explique pour Floriffoux par une diminution de la capacité d'hébergement (suppression de l'ancien chenil ne correspondant plus aux normes, dans l'attente de la construction d'un nouveau – collaboration accrue avec le bien-être animal en cas de saisies avec pour conséquence l'indisponibilité d'un certain nombre de cages); pour Forest cela s'explique par la perte de conventions avec certaines communes (demande d'intervention 24h/24h : service que le refuge ne peut pas rendre vu le coût du travail de nuit) et pour Wommelgem par le partage avec une autre association de la prise en charge des animaux sur le territoire d'Anvers.

- les **animaux en pension** au terme d'une convention d'hébergement : quelques **200** unités.
- quelques **animaux particuliers** sont à **demeure** chez nous , **10** unités (émeu, zébrule, ...).

2. Quant aux **types d'animaux qui entrent dans nos refuges**, il s'agit bien entendu pour l'essentiel d'animaux de compagnie (chiens et chats), de petits rongeurs (lapins, furets, etc ...), mais aussi de grands animaux, et plus particulièrement des animaux domestiques à Floriffoux, (chevaux, ânes, poneys, moutons et chèvres), sachant que ce refuge héberge toujours quelques animaux particuliers : par exemple un émeu, quelques cochons du Vietnam, une zébrule, etc ....

3. La **Croix Bleue** s'est profilée tout au long de l'année 2017 comme **active** :

- **Sur le plan de la sensibilisation du public au bien-être animal et à la protection de la nature**, ce à l'intervention des refuges (contacts directs avec les visiteurs, facebook, site internet, presse, ...), ainsi qu'à l'intervention de l'administration centrale (« News », présence lors de conférences de presse et d'activités « bien-être » diverses, présence à certaines activités locales telles la St Rémy à Ittre, la Foire aux vins à Floreffe, ...).
- **Sur le plan de la sensibilisation du public à une saine relation homme-animal**, via les refuges, via l'éducation canine, via la distribution de flyers, via des articles divers, « via time for society », mais aussi via la collaboration avec Ethologia Plus, dont il est bon de rappeler ici les liens statutaires avec la Croix Bleue.
- **Sur le plan didactique** :
  - Formation des stagiaires des écoles d'assistants vétérinaires et des écoles de formation en soins animaliers (essentiellement les refuges de Floriffoux et Forest) ;
  - Présence du coordinateur de nos refuges dans les jurys d'écoles en formation de soins animaliers ;
  - Campagne Facebook « Ceci n'est pas qu'un œuf » ;
  - Rédaction et publication d'articles divers en matière vétérinaire et juridique ;
  - Organisation de visites didactiques pour les écoles dans les trois refuges, participation aux actions « place aux enfants (refuges de Floriffoux et Forest) ;
  - Participation à la table ronde organisée à Ixelles à l'occasion de la Journée mondiale des Animaux, ce en collaboration avec Ethologia Plus en octobre 2017 ;
  - Exposé à la faculté de médecine vétérinaire de Namur sur le statut juridique des animaux en Belgique ;
  - Cours de législation apicole à l'Institut des Sciences Naturelles à Bruxelles ;
  - Participation active au Conseil du Bien-être Animal Bruxellois, notamment dans l'élaboration d'avis destinés à la Secrétaire d'Etat ayant la compétence du Bien-être animal dans ses attributions.

4. Comme les années précédentes, nos entités ont organisé dans leur région respective de multiples activités.

Il y a eu les activités traditionnelles : fêtes du printemps, portes ouvertes (juin et octobre), Noël de Animaux, marché de Noël, promenades canines (il faut citer ici la participation de plusieurs centaines de personnes à la « hondenwandeling », organisée par le refuge de Wommelgem), les présentations d'éducation canine, organisées par le refuge de Forest, ....

**5.** Pour rencontrer les défis, cités en préambule du présent rapport (montrer notre différence et l'excellence de nos services), l'association s'est adaptée :

Au niveau des prestations qu'elle offre

- élargissement du panel des services rendus (par exemple offre de services plus large aux communes : capture de chats errants pour leur stérilisation),
- plus grande professionnalisation (voir ci-dessous qualification du personnel)
- recherche d'une plus grande efficacité sur le terrain ;

Au niveau du personnel et de son organisation interne

- engagement de personnel qualifié dans chacun de nos refuges (diplômé en assistantat vétérinaire ou en soins animaliers),
- création de fonctions horizontales, faisant partie de l'administration centrale :
  - o un coordinateur des refuges (occupant la fonction de responsable des 3 refuges pour tout ce qui est gestion journalière locale), travaillant en étroite collaboration avec le responsable de la gestion journalière de l'association (cette fonction a permis en quelques mois à peine de donner à l'administration centrale une vision plus proche du terrain, notamment en ce qui concerne les refuges);
  - o un seul et même vétérinaire pour les 3 refuges (expérience qui avait démarré courant 2016) ;
  - o un service technique (ayant déjà réalisé d'importants travaux dans les 3 refuges) ;
  - o un service qualité et hygiène (dont l'objectif vise à améliorer toutes les prestations servies par les 3 refuges);

Au niveau des activités proprement dites

- révision des conventions avec les communes ;
- prise de contacts avec des nouvelles communes (notamment en campine anversoise, en Brabant flamand, ... ) ;
- organisation systématique sur demande des communes de campagnes de capture et de stérilisation des chats errants ;
- reprise en main des activités dites de soutien financier aux 3 refuges (activités centralisées à Floriffoux) : location de salles de séminaires, de conférence et d'exposition, cantine, boutique, etc...

**6.** La vision que d'aucuns ont d'une association sans but lucratif est souvent celle qui permet n'importe quelle dépense, du moment qu'elle s'inscrit dans l'objectif social. Le conseil d'administration ne partage pas cet avis. L'« asbl » n'est en effet que la forme juridique d'une entreprise répondant en l'occurrence à certaines règles précises. Comme toute entreprise, elle doit être gérée sagement : l'équilibre budgétaire doit dicter la politique menée. C'est aussi le seul moyen de pérenniser l'institution. C'est la politique qui a été menée par le conseil d'administration.

Il importe par ailleurs que les services généraux fonctionnent comme de bons outils de gestion. Nous pensons à la comptabilité et aux ressources humaines. La comptabilité doit être source d'informations pour le gestionnaire. Les ressources humaines doivent, dans un contexte où la réglementation sociale est de plus en plus complexe, informer le gestionnaire et le personnel sur leurs droits et obligations respectives (voir le bilan social de l'entreprise).

L'administration centrale, soit directement, soit à l'intervention de ses différents sièges d'exploitation, essaye par ailleurs d'avoir le maximum de contacts avec la presse, qu'elle soit écrite, radiophonique ou télévisée. L'association a ainsi fait l'objet d'articles dans divers quotidiens (La Libre Belgique, Le Soir, les journaux du Groupe Sudpresse, Gazet van Antwerpen, Vers l'Avenir) ou périodiques : Moustique, Revues spécialisées, Bulletins d'Information communaux de Floreffe et de Tubize. Quelques actions publicitaires ont par ailleurs été financées par l'association à travers des toutes boites locaux (Vlan) et certains quotidiens francophones et néerlandophones.

Courant de l'année, l'association a pris la décision de faire élaborer un nouveau site interne. Il devrait être fonctionnel courant 2018, voire le printemps 2019. L'objectif poursuivi est de créer un véritable outil de promotion de l'association.

Ce rapport ne serait pas complet, s'il n'était fait référence aux perspectives financières. Si les chiffres nous montrent que l'activité « refuge » reste déficitaire et que les activités annexes sont insuffisantes que pour combler la perte d'exploitation des refuges, ils montrent cependant aussi que le public nous soutient, via du bénévolat, via des aides diverses, des dons et legs. Les perspectives sont très bonnes à cet égard.

Rédigé à Forest, le 15.06.2018 par Guy ADANT

RAP.ACT.2017